

Règlement

Brevet fédéral entraîneur

APPLICABLE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2025



www.fftir.org

Brevet fédéral entraîneur



RÈGLEMENT

Le département formation fédérale de la Fédération Française de Tir vous présente le règlement applicable à la formation en vue de l'obtention du Brevet fédéral entraîneur - BFE - au **1^{er} septembre 2025** (extrait des « Directives formation 2025-2028 »).



Sommaire

1	Préambule	3
2	Objectifs de la formation	4
3	Activités et compétences visées	4
4	Conditions d'accès à la formation	14
5	Organisation de la formation	16
6	Programme de la formation	18
7	Validation du BFE suite à la formation organisée par la FFTir	19
8	Validation du BFE hors filière de formation	21
9	Commission de sélection et positionnement, jury plénier, commissions de recours et d'appel	24
10	Formation continue	26

1 Préambule

- ▶ **Appellation** : l'appellation habituelle de l'activité bénévole de préparation à la performance des tireurs et de formation des cadres est celle de Brevet fédéral entraîneur (BFE).
- ▶ **Structures concernées** : cette activité s'exerce dans le cadre de structures d'entraînement permanentes mises en place par un club (club de tir affilié à la FFTir et homologué), un comité départemental, une ligue, ainsi que sur les lieux de compétitions. L'activité s'exerce également lors d'une formation de cadres organisée par un comité départemental ou une ligue.
- ▶ **Champ et nature des interventions** : l'entraîneur réalise, de manière autonome, des actions de perfectionnement et d'entraînement dans les disciplines olympiques, mondiales et nationale (écoles de tir) gérées par la FFTir.

Il garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité lors de leur pratique, dans le souci de leur intégrité physique et psychique, dans le respect des règles éthiques et déontologiques de la FFTir.

Il répond à la demande des pratiquants d'un club, comité départemental ou d'une ligue voulant progresser, notamment au travers du dispositif « Cibles Couleurs » et désirant pratiquer la compétition par :

- la mise en place de séances d'entraînement,
- la préparation à des objectifs sportifs de niveau régional et national,
- l'offre de perfectionnement technique (formation et validation des niveaux bleu à arc-en-ciel).

L'entraîneur adapte sa pédagogie aux différents pratiquants. Pour cela il doit :

- conduire un projet de performance sportive,
- communiquer sur son activité et participer au projet d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.

L'entraîneur a une mission technique, pédagogique et de formation. Il a en charge la formation et la validation des « Cibles Couleurs », la préparation sportive individuelle et par équipe des tireurs d'un club, comité départemental ou d'une ligue.

Il coordonne dans le club, le comité départemental ou la ligue le collectif d'encadrement sportif : jeunes encadrants (BFJE), titulaires du certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC), animateurs (BFA) et initiateurs (BFI).

À la demande du Responsable formation de ligue (RFL), il est capable de concevoir et d'animer en autonomie des ateliers de formation initiale et continue de cadres au niveau départemental ou régional (BFJE, CAC, BFA, et BFI).

- ▶ **Situation fonctionnelle** : l'entraîneur doit être capable d'entraîner des athlètes dans leur spécialité et de les faire progresser, en leur proposant des contenus d'entraînement adaptés à leurs besoins et en rapport avec l'atteinte de leur objectif sportif.

Pour cela, il doit maîtriser les fondamentaux techniques dans sa discipline d'option (Pistolet, Carabine ou Plateau) et connaître les matériels et normes réglementaires.

L'activité de l'entraîneur est principalement orientée par la mise en place d'un entraînement, sur la base de la progression technique et pédagogique présentée tout au long de cette formation et recouvrant les niveaux bleu à arc-en-ciel du dispositif « Cibles Couleurs ».

L'entraîneur a les compétences pour valider l'ensemble des niveaux de la progression « Cibles Couleurs » et principalement les niveaux bleu à arc-en-ciel.



Nota : il n'est pas possible d'enseigner contre rémunération avec un BFE en Tir sportif.

2 Objectifs de la formation

Former des entraîneurs et/ou des formateurs en s'appuyant sur le dispositif « Cibles Couleurs » (niveaux bleu à arc-en-ciel) pour permettre aux clubs, comités départementaux et ligues de structurer leur encadrement.

Constituer une étape de l'accès aux formations professionnelles (Certificat de qualification professionnelle - CQP « Moniteur de Tir sportif », Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - DEJEPS et Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - DESJEPS mention « Tir sportif »), en accédant à des compétences spécifiques permettant des dispenses ou des allègements de formation selon les arrêtés spécifiques des différents diplômes.

Permettre de valider des compétences à entraîner dans le cadre du dispositif de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), pour l'obtention des diplômes professionnels (CQP de la branche professionnelle) et d'État (DEJEPS mention « Tir sportif ») du ministère en charge des Sports.

3 Activités et compétences visées

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du BFE, des compétences sont associées et regroupées par blocs de compétences (BC).

Les compétences afférentes au BFE sont détaillées ci-après.



► **Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation du BFE :**

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 1 – Concevoir, organiser et conduire l'entraînement			
A.1.1. Valorisation des connaissances acquises en vue d'améliorer les performances.	C.1.1.1. Étudier les notions de perfectionnement, de performance et de compétitivité pour améliorer les résultats des pratiquants.	Épreuve n° 1 : - nature : QCM certicatif sur la méthodologie de l'entraînement, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - hiérarchise ses actions d'entraînement, - a une connaissance générale des principaux processus de la méthodologie de l'entraînement, - est capable d'intervenir sur au moins deux des cinq facteurs de la performance, - est capable de proposer une séance pédagogique en rapport avec son évaluation, - sait organiser les différentes phases de l'échauffement, - connaît les principales stratégies utilisées en compétition, - connaît la procédure de coaching en compétition, - sait comment observer un pratiquant afin de délivrer un message juste et pertinent, - sait argumenter ses choix (techniques, pédagogiques, tactiques, et stratégiques), - sait concevoir et utiliser une grille d'observation.
	C.1.1.2. Appliquer les principaux processus de la méthodologie de l'entraînement afin de développer les compétences des pratiquants.	Épreuve n° 2 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	
	C.1.1.3. Appliquer les différents facteurs de la performance en Tir sportif pour améliorer les résultats des pratiquants.	Épreuve n° 3 : - nature : mise en situation pédagogique collective avec 3 pratiquants minimum, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 55 min maximum (40 min de séance et 15 min d'entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du stagiaire).	
	C.1.1.4. Définir des objectifs techniques et de performance adaptés afin de faire progresser les pratiquants de façon réaliste par rapport à leurs capacités.		
A.1.2. Conception d'un cycle d'entraînement et planification d'une saison.	C.1.2.1. Concevoir un cycle d'entraînement et planifier une saison sportive afin de structurer la progression des pratiquants sur une période donnée.	Épreuve n° 2 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	Le stagiaire : - propose une planification (cycle d'entraînement) adaptée au niveau et aux objectifs des pratiquants en tenant compte du calendrier des compétitions.
A.1.3. Gestion des échecs et de la réussite.	C.1.3.1. Analyser la performance des pratiquants en compétition afin d'optimiser la planification.		Le stagiaire : - sait analyser la performance des pratiquants et proposer une remédiation.
A.1.4. Valorisation des connaissances acquises afin de dispenser un enseignement de qualité.	C.1.4.1. Étudier les grands principes de la relation entraîneur-entraîné afin de proposer un enseignement de qualité.		Le stagiaire : - utilise à bon escient les outils de communication.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.1.5. Conduite d'un cycle de perfectionnement en s'appuyant sur la progression pédagogique « Cibles Couleurs ».	C.1.5.1. Suivre la progression pédagogique « Cibles Couleurs » afin d'organiser la progression des pratiquants.	Épreuve n° 4 : - nature : passage « Cibles Couleurs » de niveau bleu, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 60 min maximum.	Le stagiaire : - a une bonne connaissance de la progression « Cibles Couleurs », - utilise les outils fédéraux pour conduire la progression des pratiquants et démontre l'intérêt du dispositif fédéral « Cibles Couleurs », - est capable d'organiser une session de formation et de validation des cibles bleue à arc-en-ciel.
	C.1.5.2. Conduire un cycle d'entraînement ayant pour supports les programmes des niveaux bleu à arc-en-ciel afin de perfectionner les pratiquants.	Épreuve n° 5 : - nature : passage « Cibles Couleurs » de niveau marron, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 60 min maximum.	
	C.1.5.3. Observer et évaluer le niveau des pratiquants pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées.	Épreuve n° 6 : - nature : passage « Cibles Couleurs » de niveau arc-en-ciel, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 60 min maximum.	

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 2 – Améliorer les compétences techniques des athlètes			
A.2.1. Maîtriser les fondamentaux techniques dans la discipline d'option.	C.2.1.1. Maîtriser les fondamentaux techniques (Pistolet, Carabine ou Plateau).	Épreuve n° 1 : - nature : QCM certificatif sur la technicité des différentes disciplines, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - sait démontrer en détail un geste technique juste.
	C.2.1.2. Démontrer les fondamentaux et les techniques spécifiques (Pistolet, Carabine ou Plateau).	Épreuve n° 2 : - nature : mise en situation pédagogique collective avec 3 pratiquants minimum, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 55 min maximum (40 min de séance et 15 min d'entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du stagiaire).	Le stagiaire : - connaît le geste d'attaque et la rotation au Pistolet vitesse à 10 et 25 m (option Pistolet), - connaît les positions genou, couché et debout de la Carabine à 10 et 50 m (option Carabine), - connaît les positions épaulée et désépaulée au Plateau (option Plateau).
	C.2.1.3. Acquérir les bases techniques de la gestion des conditions atmosphériques.		
A.2.2. Gestion des informations.	C.2.2.1. Mettre en œuvre le logiciel d'analyse du geste (Scatt).	Épreuve n° 3 : - nature : mise en situation en atelier, installation et réglage du Scatt, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait utiliser le logiciel d'analyse Scatt.
	C.2.2.2. Analyser les résultats (courbe et données Scatt).	Épreuve n° 4 : - nature : mise en situation en atelier, analyse de résultats et remédiation, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - est capable de lire et d'analyser les données recueillies afin de les utiliser pour améliorer des points techniques, - sait repérer les moments clés sur les courbes du logiciel d'analyse du geste Scatt.
	C.2.2.3. Analyser une vidéo.	Épreuve n° 5 : - nature : mise en situation en atelier, analyse d'une vidéo et proposition d'exercices, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait utiliser les moyens simples pour analyser une vidéo, - est capable de corriger et d'expliquer ses choix.
A.2.3. Valorisation de sa pratique personnelle.	C.2.3.1. Améliorer sa pratique personnelle pour mieux comprendre le Tir sportif.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 3 – Préparer et optimiser le matériel			
A.3.1. Connaissance et adaptation du matériel afin de favoriser la progression des pratiquants.	C.3.1.1. Délivrer une information adaptée sur le matériel utilisé en compétition (armes, accessoires, équipements) afin de pouvoir conseiller les pratiquants.		
	C.3.1.2. Adapter l'arme des pratiquants (crosse, arme et accessoires) afin d'améliorer leur niveau de performance.	Épreuve n° 1 : - nature : QCM certificatif sur l'adaptation du matériel, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - sait conseiller et proposer un choix d'arme et d'équipement adapté à la morphologie des pratiquants, - connaît les règles d'adaptation des crosses à la morphologie des pratiquants, - procède rapidement aux différents réglages du matériel et adapte celui-ci aux caractéristiques des pratiquants, - est capable d'argumenter sur les réglages de l'arme et l'utilisation des principaux accessoires.
	C.3.1.3. Régler les détentes afin de permettre aux pratiquants de progresser.	Épreuve n° 2 : - nature : QCM certificatif sur le réglage des détentes et entretien, - lieu : centre de formation, - durée : 20 min maximum.	Le stagiaire : - sait résoudre les dysfonctionnements liés aux réglages des détentes, - sait régler une détente en fonction de la technique adoptée, - sait entretenir les armes de sa discipline d'option, - identifie les problématiques liées à la maintenance du matériel.
	C.3.1.4. Sensibiliser à faire des tests et sélectionner des munitions.		
A.3.2. Prise en compte de l'état du matériel spécifique et gestion de l'entretien et du bon fonctionnement des armes (armes, installations, cibles, lanceurs et compresseurs).	C.3.2.1. Entretenir en toute sécurité le matériel lié à sa pratique et garantir son bon fonctionnement.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 4 – Préparer et suivre les athlètes en compétition			
A.4.1. Préparation à la compétition.	C.4.1.1. Préparer et gérer l'échauffement afin de permettre aux pratiquants de tirer dans les meilleures conditions physiologiques et psychologiques.	Épreuve n° 1 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	Le stagiaire : - sait organiser un échauffement.
	C.4.1.2. Définir une préparation tactique en vue de la compétition afin de permettre aux pratiquants de performer.		Le stagiaire : - connaît les principales stratégies utilisées en compétition.
	C.4.1.3. Manager les pratiquants avant, pendant et après la compétition afin de faire progresser le public concerné.		Le stagiaire : - connaît la procédure de coaching en compétition, - sait observer afin de délivrer un message juste et pertinent, - sait argumenter ses choix (tactiques, stratégiques, etc.).
	C.4.1.4. Analyser la performance des pratiquants en compétition afin de programmer au mieux les entraînements post-compétition.		Le stagiaire : - sait analyser la performance des tireurs (gestion des échecs et de la réussite).
		C.4.1.5. Utiliser le règlement sportif de sa discipline d'option.	Épreuve n° 2 : - nature : QCM certifiant sur la connaissance du règlement sportif de sa discipline d'option, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.
A.4.2. Connaissance de la préparation mentale.	C.4.2.1. Utiliser les différents canaux sensoriels afin d'adapter sa communication avec les athlètes.	Épreuve n° 3 : - nature : QCM certifiant sur les différents canaux sensoriels, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait adapter sa communication face aux athlètes.
	C.4.2.2. Développer l'estime de soi des athlètes dont il a la charge.		
	C.4.2.3. Proposer des exercices (visualisation, imagerie et séquence mentale).		
	C.4.2.4. Gérer le potentiel émotionnel d'un athlète.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.4.3. Connaissance de la préparation physique.	C.4.3.1. Diriger les exercices de préparation physique générale.		
	C.4.3.2. Diriger les exercices de préparation physique spécifique.	Épreuve n° 4 : - nature : tirage au sort d'une question sur les thèmes proposés, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 5 min de préparation, 15 min d'exposé et questions.	Le stagiaire : - sait proposer une suite d'exercices afin d'améliorer la stabilité et l'endurance de l'athlète.
	C.4.3.3. Mettre en œuvre les exercices de sensibilité proprioceptive.		Le stagiaire : - sait proposer une suite d'exercices afin d'améliorer les sensations kinesthésique de l'athlète.
	C.4.3.4. Inciter les athlètes à respecter une bonne hygiène de vie, (alimentation, hydratation et sommeil).		
A.4.4. Appréhension des dispositifs de lutte contre le dopage.	C.4.4.1. Sensibiliser aux risques inhérents à l'utilisation de substances interdites.		
	C.4.4.2. Expliquer le protocole d'un contrôle antidopage.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 5 – Encadrer une action de formation de cadres			
A.5.1. Conception d'une action de formation de cadres.	C.5.1.1. Utiliser les directives nationales formation et leurs mises en application au niveau régional.	Épreuve n° 1 : - nature : entretien s'appuyant sur un rapport (2 à 5 pages) relatant la participation à l'encadrement de formation de cadre au sein d'une ligue, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum (10 min d'exposé et 5 min de questions).	Le stagiaire : - connaît le cursus de la formation fédérale, - connaît le rôle et les missions du RFL.
	C.5.1.2. Concevoir des outils pédagogiques.		Le stagiaire : - présente son action de formation de cadres.
	C.5.1.3. Animer des séquences de formation initiale de cadres (BFJE, CAC, BFA ou BFI).		Le stagiaire : - connaît l'organisation de la formation fédérale au sein de sa ligue.
	C.5.1.4. Expliquer le rôle et les missions du RFL.		
A.5.2. Valorisation des connaissances acquises dans le cadre du tutorat.	C.5.2.1. Appréhender le rôle de tuteur 2 ^e degré et sa relation avec les stagiaires en formation.	Épreuve n° 2 : - nature : être tuteur lors de séances pédagogiques collectives avec 3 pratiquants minimum, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 55 min maximum (40 min de séance et 15 min d'entretien portant sur les choix pédagogiques et les attitudes du stagiaire).	Le stagiaire : - est capable de développer des situations formatives favorables au développement en action des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES 6 – Appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur			
A.6.1. Appréhension des modalités de fonctionnement de la structure d'alternance (règlement intérieur et organisation technique).	C.6.1.1. Décrire le fonctionnement de la structure d'alternance.	Épreuve n° 1 : - nature : oral s'appuyant sur le projet d'entraînement mené au sein de la structure d'alternance, 2 évaluateurs, - lieu : centre de formation, - durée : 45 min maximum (15 min d'exposé et 30 min de questions).	Le stagiaire : - est capable de situer sa structure d'alternance dans l'organisation fédérale.
	C6.1.2. Décrire le fonctionnement de la FFTir et de ses organes décentralisés.		
A.6.2. Veille à la réglementation de l'enseignement bénévole et professionnel dans les Activités physiques et sportives (APS), des responsabilités morale, civile et pénale, des matériels utilisés, des dispositions liées à l'assurance et à la licence fédérale	C.6.2.1. Expliquer les textes réglementant l'enseignement bénévole et professionnel dans les APS.	Épreuve n° 2 : - nature : QCM certifiant sur la réglementation de l'enseignement des APS, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît les obligations d'affichage des documents officiels.
	C6.2.2. Appliquer les responsabilités morale, civile et pénale en lien avec son périmètre de responsabilité.		
	C.6.2.3. Expliquer les dispositions de la réglementation des matériels utilisés pour son activité.		
	C.6.2.4. Appliquer la procédure de déclaration d'une manifestation auprès de l'assureur fédéral et d'une déclaration de sinistre.		
	C.6.2.5. Expliquer la procédure réglementaire de la prise de licence.		
	C.6.2.6. Appliquer la procédure de déclaration de stage de mineurs avec hébergement.		

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A.6.3. Appréhension des dispositifs de lutte contre le dopage, de la prévention de la plombémie et du traitement des accidents par balles.	C.6.3.1. Expliquer les dispositifs réglementaires liés au dopage et son organisation fédérale.	Épreuve n° 3 : - nature : QCM certificatif sur les dispositifs liés au dopage, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît les dispositifs réglementaires liés au dopage.
	C.6.3.2. Prévenir les risques liés à la plombémie.		
	C.6.3.3. Suivre la procédure de traitement d'un accident par balle.	Épreuve n° 4 : - nature : QCM certificatif sur la procédure de traitement d'un accident par balle, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît la procédure de traitement d'un accident par balle.
A.6.4. Veille à la réglementation sportive de la FFTir (Gestion sportive) et à la filière de détection fédérale (Projet de performance fédéral - PPF).	C.6.4.1. Expliquer la réglementation sportive liée aux compétitions nationales, internationales et connaître la filière de détection fédérale.	Épreuve n° 5 : - nature : QCM certificatif sur l'utilisation de la RGS, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - connaît les procédures d'inscription, de dérogation et d'organisation aux différentes compétitions.
A.6.5. Connaissance de l'histoire du Tir sportif et des différentes fédérations internationales.	C.6.5.1. Décrire le contexte fédéral et son évolution.		
	C.6.5.2. Décrire l'organisation des fédérations internationales affiliées de la FFTir.		
A.6.6. Appréhension des règles d'homologation des installations de Tir sportif.	C.6.6.1. Transmettre les informations utiles pour l'homologation d'un stand de tir.	Épreuve n° 6 : - nature : QCM certificatif sur l'ensemble des règles d'homologation d'un stand de tir, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait réaliser une visite d'homologation.
	C.6.6.2. Informer sur les obligations d'affichage des documents officiels, des normes techniques et de sécurité.		Le stagiaire : - sait informer sur l'ensemble des règles d'homologation.
A.6.7. Prévention et lutte contre le harcèlement et les discriminations.	C.6.7.1. Informer sur le plan fédéral de lutte contre les violences.	Épreuve n° 7 : - nature : QCM certificatif sur la lutte contre les violences au plan fédéral et national, - lieu : centre de formation, - durée : 15 min maximum.	Le stagiaire : - sait informer sur le dispositif fédéral de lutte contre les violences.
	C.6.7.2. Appliquer la procédure de signalement national de lutte contre les violences.		Le stagiaire : - est capable de suivre une procédure de signalement.

4 Conditions d'accès à la formation

► Prérequis :

- être licencié à la FFTir durant la saison de formation,
- avoir 18 ans lors de la validation finale de la formation (entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les titulaires du Brevet fédéral jeune encadrant (BFJE), du module complémentaire et de la cible marron),
- présenter pour les mineurs une autorisation parentale,
- être titulaire de l'unité d'enseignement Premiers secours citoyen (PSC) ou équivalent (voir la liste des équivalences sur le site Internet fédéral : www.fftir.org),
- être titulaire de la cible verte (« Passeport Cibles Couleurs » validé),
- détenir depuis au minimum deux ans le Brevet fédéral initiateur (BFI) et/ou avoir participé à une session de formation continue postérieure au 1^{er} septembre 1998, attestée par le Responsable formation de ligue (RFL) si le diplôme d'initiateur est antérieur à l'année 1998,
- posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des cinq dernières années lors de championnats officiels (Gestion sportive),
- remplir un dossier d'inscription, en joignant les documents demandés (voir détail sur le dossier d'inscription à demander au secrétariat du département formation fédérale (secretariat-formation@fftir.org) ou à télécharger sur le site Internet fédéral : www.fftir.org),
- prouver son activité d'encadrement auprès d'une structure associative affiliée à la FFTir (« Passeport formateur fédéral » signé ou attestation du président de club).

Les stagiaires devront posséder une licence en cours de validité pour le début du premier module de formation en centre.

► Accès par la filière de formation de la FFTir : réussir les épreuves de sélection et l'entretien de positionnement.

► Accès par la filière compétition (dérogation pour les compétiteurs actifs) : justifier d'un vécu et d'une implication dans le domaine de la compétition en attestant d'une qualification au championnat de France (validité n - 10 ans).

La commission de sélection des dossiers se laisse toute latitude pour évaluer les candidatures reçues en fonction des profils et parcours des demandeurs.

► Accès par la filière de l'encadrement en club (dérogation pour actif non diplômé) : justifier, par la rédaction d'un rapport d'activité détaillé, d'une expérience dans le domaine de l'entraînement sportif (curriculum vitae, parcours de vie, parcours sportif dans le tir, parcours d'encadrement dans le tir et le sport, projet de formation), qui sera étudié pour sélection par le département formation fédérale (5 pages minimum).

► Conditions spécifiques d'accès pour les personnes en situation de handicap : présenter, en sus aux conditions d'accès à la formation, une attestation de la Commission nationale sportive (CNS) médicale spécifiant que le handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera, dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme d'entraîneur obtenu.

Un référent handicap national est à l'écoute en amont de la formation pour adapter le cursus de formation. Les programmes et modalités d'évaluation peuvent être adaptés aux stagiaires en fonction de leur handicap après avis des CNS médicale et Para-tir.

➤ Score minimal à réaliser :

	JF ou D1	JG ou S1	D2	D3	S2	S3
Carabine 10 m*	510/528,0	530/553,0	495/510,0	320/330,0	520/540,0	510/525,0
Carabine 60 BC 50 m*	540/565,0	555/580,0	530/555,0	520/545,0	545/570,0	535/560,0
Carabine trois positions 50 m	510/1 020	530/1 060	500		510	500
Pistolet 10 m	495	525	480	310	515	505
Pistolet 25 m	500	525	480		515	505
Pistolet 50 m		485			475	465
Pistolet vitesse 25 m		515			505	
Cible mobile 10 m	270	450			440	
Fosse et Skeet olympique	70	90			80	
Double trap	70	90			80	
Autres disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France.					
Carabine 10 m debout R1/R2	500,0	523,0				
Carabine 10 m couché R3	553,0					
Carabine 10 m debout R4	540,0					
Carabine 10 m couché R5	578,0					
Carabine 60 BC 50 m R6	500,0					
Carabine trois positions 50 m R7/R8	1 000	1 000				
Pistolet 10 m P1/P2	450	490				
Pistolet 25 m P3	400					
Pistolet 50 m P4	450					
Fosse assis PT1	70					
Fosse debout PT2	75					
Fosse debout PT3	65					

* Points entiers et au 1/10.

5 Organisation de la formation

► **Organisation administrative et pédagogique** : elle est du ressort du département formation fédérale de la FFTir, sous la responsabilité du cadre technique national en charge du BFE qui en assure la coordination, assisté par l'Équipe technique nationale formation (ETNF).

La durée globale de la formation est de 240 heures se décomposant en :

- 150 heures de formation initiale au sein de la FFTir (incluant la Formation ouverte et à distance - FOAD),
- 70 heures de formation en alternance en club,
- 10 heures de participation à l'encadrement d'un stage de collectif régional
- 10 heures de participation à une formation de cadres (BFJE, CAC, BFA ou BFI) au sein de la ligue.

Chaque saison, une annexe au dossier d'inscription précise les modalités pratiques d'organisation de la formation, son calendrier prévisionnel et l'échéancier pour la session concernée.

► **Frais d'inscription et de formation** : pour la durée de l'olympiade en cours, les frais pédagogiques ont été fixés à 600 €.

Les frais d'inscription et de formation doivent obligatoirement être acquittés avant le début du premier module de formation en centre.

► **Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration** : les frais de déplacement aux quatre modules de formation en centre et aux actions de formation en alternance sont à la charge des stagiaires ou à celle de leurs clubs, départements ou ligues selon leurs propres modalités d'aides. Les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir. Le secrétariat du département formation fédérale procédera directement aux réservations au vu des éléments que chaque stagiaire lui aura fournis dans le coupon-réponse accompagnant la circulaire d'invitation à chacun des modules de formation. L'hébergement est assuré en chambre individuelle.

Les frais liés à la sélection et au positionnement des candidats ainsi qu'aux éventuels rattrapages sont à la charge intégrale des demandeurs. Pour les rattrapages, le département formation fédérale pourra procéder aux réservations d'hébergement et de restauration des stagiaires qui en feront la demande mais dans ce cas, les montants de ces dernières seront refacturés au coût réel.

► **Documents comptables ou officiels** : le service comptabilité établira, une facture concernant les frais d'inscription et de formation. Le secrétariat formation fédérale fera parvenir à l'employeur, en fonction des besoins de chaque stagiaire, des demandes d'autorisation d'absence. Cette démarche peut permettre aux stagiaires inscrits à une formation qualifiante, d'obtenir de la part de leur employeur une autorisation spéciale d'absence sans avoir à prendre des jours de congés.

À la fin de chaque module de formation, une attestation de présence sur l'intégralité du module peut être remise, sur demande aux stagiaires présents.

Procédure en cas de désistement ou d'abandon : tout stagiaire abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais engagés, sauf pour raison médicale justifiée.

Tout désistement moins de cinq jours ouvrables avant le début de chaque module de formation en centre, occasionnera la facturation des frais d'hébergement du module concerné, sauf pour raison médicale justifiée.

► **Sélection et positionnement** : lors des championnats de France Écoles de tir, 25/50 m ou Plateau précédant l'entrée en formation, des évaluations portant sur la maîtrise de la sécurité,

les connaissances théoriques et pratiques, la démonstration et l'analyse de gestes techniques permettent de sélectionner les candidats.

Un entretien individuel de positionnement sera organisé à l'issue de la sélection.

La compétence à organiser la sécurité de la pratique est un savoir-faire fondamental et transversal à toutes les formations de la FFTir. Elle est normalement acquise à l'issue des précédents niveaux de formation (BFJE, CAC, BFA et BFI). La maîtrise de cette compétence est vérifiée préalablement à l'entrée en formation lors de la sélection (manipulation et vérification du fonctionnement des armes utilisées dans le cadre de la formation, maîtrise des règles générales et des procédures spécifiques de sécurité).

Les connaissances théoriques et pratiques, la démonstration et l'analyse de gestes techniques sont évaluées au travers d'une épreuve pratique et de questionnement. Cette épreuve constitue un élément essentiel de l'évaluation du niveau de départ.

Dans le cas où le candidat n'aurait pas intégré le dispositif « Cibles Couleurs » avant son entrée en formation BFE, les formateurs peuvent, à titre dérogatoire, demander au candidat de passer directement au sein de son club, comité départemental ou de sa ligue une cible verte, ce qui permet au candidat, en cas de réussite, de se présenter à la formation.

Le candidat doit venir à l'entretien individuel de positionnement avec un projet d'alternance en club réaliste et négocié avec la direction du club, comité départemental ou de la ligue. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors de cet entretien.

Cet entretien devra impérativement avoir été réalisé avant la tenue de la commission de sélection des dossiers qui se déroule pendant le championnat de France 25/50 m ou Plateau.

À l'issue des épreuves de sélection et du positionnement, une attestation de réussite est délivrée par la commission de sélection et positionnement. Cette attestation est valable un an à compter de la décision de la commission.

- **Formation en centre :** elle se déroule sur quatre modules de quatre jours et demi (du mercredi après-midi au dimanche), répartis sur une saison sportive (voir annexe au dossier d'inscription). Elle inclut des périodes d'intersessions en FOAD à l'aide d'une plateforme pédagogique, afin de faciliter l'appropriation des contenus, de permettre l'investissement des stagiaires et une mise en pratique en club, département ou ligue au travers d'évaluations formatives.

Le programme (dominante des quatre modules) est le suivant :

- méthodologie et pédagogie,
- amélioration des compétences techniques,
- préparation matériel, mentale et physique,
- formation de cadres,
- environnement institutionnel.

Dans le cadre de sa démarche qualité, la FFTir met en œuvre un accompagnement au cours de la formation pour prévenir les éventuelles ruptures de parcours.

Tous les formateurs de la FFTir adhèrent à la démarche qualité Qualiopi (référentiel national qualité des organismes de formation).

- **Formation en alternance :**

Elle consiste en :

- **un stage en situation dans un club, comité départemental ou une ligue :** cette action permet au stagiaire la mise en pratique au cours de sa formation initiale, au choix :
 - de la préparation à la compétition de deux pratiquants au minimum, ayant comme objectif compétitif de se préparer au championnat régional ou au championnat de France,
 - ou de la conduite d'un cycle de perfectionnement de niveau bleu, marron ou arc-en-ciel du dispositif « Cibles Couleurs ».

Le contenu et les préparations de cette action serviront de support à une épreuve orale (présentation : 15 minutes et entretien : 30 minutes maximum). Le « Livret de formation » constitue une aide utile à la préparation de cette épreuve orale en permettant de collecter tout au long de la formation en alternance les informations nécessaires à ce passage,

- **un stage de perfectionnement de tireur** : il consiste à participer à l'encadrement d'une action de détection ou perfectionnement organisée par la ligue, dans le cadre du Projet de performance fédéral (PPF). Il doit être effectué dans l'année de formation (rapport de stage à rendre : 2 à 5 pages, hors page de garde et annexes, présentation et entretien : 15 minutes maximum),
- **une formation de cadres (BFJE, CAC, BFA, BFI)** : elle consiste en une intervention, de la conception à la réalisation de cours sur une action de formation de cadres auprès d'un RFL (rapport de synthèse à rendre : 2 à 5 pages, hors page de garde et annexes, présentation et entretien : 15 minutes maximum).

► **Matériel** : le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leur matériel de tir (personnel ou prêté par leur club de tir). Les munitions et les cibles sont fournies par la FFTir.

► **Tutorat** : les candidats doivent proposer un tuteur issu de leur club, département ou ligue. À défaut, le RFL devra désigner pour chaque stagiaire un tuteur issu de l'Équipe technique régionale (ETR), proche de son domicile, afin de constituer une aide pédagogique et technique. Cette personne doit être volontaire et justifier d'une expérience dans une qualification en rapport avec l'objectif de formation visé au niveau BFE. Il est souhaitable que le tuteur soit titulaire d'un BFE (possibilité de dérogation accordée par le responsable pédagogique de la formation BFE ou son représentant) et il doit être à jour de sa formation continue.

Les missions du tuteur sont les suivantes :

- accueillir, aider, informer et guider le stagiaire,
- organiser avec le stagiaire son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire,
- veiller au respect de l'emploi du temps du stagiaire,
- assurer la liaison avec le département formation fédérale,
- participer à l'évaluation du suivi de la formation.

Programme de la formation

Le programme est articulé en six BC, faisant référence aux compétences qui devront être acquises lors de la formation en centre et en alternance par les stagiaires, tant du point de vue théorique que pratique :

- gérer l'activité et l'enseignement du Tir sportif,
- se situer en tant qu'entraîneur au sein de sa structure.

BC1 – Concevoir, organiser et conduire l'entraînement :

- valorisation des connaissances acquises en vue d'améliorer les performances,
- conception d'un cycle d'entraînement et planification d'une saison,
- gestion des échecs et de la réussite,
- valorisation des connaissances acquises afin de dispenser un enseignement de qualité,
- conduite d'un cycle de perfectionnement en s'appuyant sur la progression pédagogique « Cibles Couleurs ».

BC2 – Améliorer les compétences techniques des athlètes :

- maîtriser les fondamentaux techniques dans la discipline d'option,
- gestion des informations,
- valorisation de sa pratique personnelle.

BC3 – Préparer et optimiser le matériel :

- connaissance et adaptation du matériel afin de favoriser la progression des pratiquants,
- prise en compte de l'état du matériel spécifique et gestion de l'entretien et du bon fonctionnement des armes (armes, installations, cibles, lanceurs et compresseurs).

BC4 – Préparer et suivre les athlètes en compétition :

- préparation à la compétition,
- connaissance de la préparation mentale,
- connaissance de la préparation physique,
- appréhension des dispositifs de lutte contre le dopage.

BC5 – Encadrer une action de formation de cadres :

- conception d'une action de formation de cadres,
- valorisation des connaissances acquises dans le cadre du tutorat.

BC6 – Appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur :

- appréhension des modalités de fonctionnement de la structure d'alternance (règlement intérieur et organisation technique),
- veille à la réglementation de l'enseignement bénévole et professionnel dans les Activités physiques et sportives (APS), des responsabilités morale, civile et pénale, des matériels utilisés, des dispositions liées à l'assurance et à la licence fédérale,
- appréhension des dispositifs de lutte contre le dopage, de la prévention de la plombémie et du traitement des accidents par balles,
- veille à la réglementation sportive de la FFTir (Gestion sportive) et à la filière de détection fédérale (Projet de performance fédéral – PPF),
- connaissance de l'histoire du tir sportif et des différentes fédérations internationales,
- appréhension des règles d'homologation des installations de Tir sportif,
- prévention et lutte contre le harcèlement et les discriminations.

7 Validation du BFE suite à la formation organisée par la FFTir

La validation du BFE sera prononcée par le Directeur technique national (DTN), sur proposition du jury plénier qui se réunira à la fin de la session de formation, une fois que le stagiaire aura :

- participé aux quatre modules de formation en centre,
- satisfait aux différentes évaluations formatives et certificatives réalisées en contrôle continu des savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- validé les épreuves pratiques « Cibles Couleurs »,
- validé les comptes-rendus des stages en situation (entraînement et formation),
- validé l'oral de fin de formation.

Le principe de la formation BFE est basé sur l'acquisition et l'évaluation des compétences théoriques et pratiques attendues pour ce niveau de diplôme.

Le jury plénier aura toute latitude, sur la base de l'étude des outils d'évaluation des compétences, pour proposer la validation, l'ajournement ou donner une dérogation à un stagiaire, en fonction de critères de progression, de motivation et d'investissement.

- **Participation aux quatre modules de formation en centre :** celle-ci est obligatoire. Les stagiaires ne pouvant pas, pour raison médicale justifiée, participer à l'un ou l'autre des différents modules, devront suivre le module concerné la saison suivante.

► **Évaluations formatives** : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques obligatoires seront organisés pour permettre aux stagiaires de se préparer aux évaluations certificatives dans les meilleures conditions possibles. Seuls les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves formatives pourront se présenter aux épreuves certificatives.

► **Évaluations certificatives** : en cours de formation, des contrôles continus théoriques et pratiques seront organisés pour évaluer et valider les acquisitions des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les évaluations sont réalisées par des évaluateurs du département formation fédérale. Ils sont deux sur les mises en situation pédagogiques et les entretiens. Leur rôle est d'apprécier les compétences à l'aide d'outils d'évaluation spécifiques. Ces outils seront présentés aux membres du jury plénier.

Le respect de l'éthique et des valeurs de la FFTir sera particulièrement pris en compte dans les critères d'évaluation. Leur non-respect entraînera l'exclusion immédiate de la formation.

Les évaluations certificatives visent à apprécier l'acquisition des six BC constitutifs du BFE. Ces évaluations sont organisées par le département formation fédérale.

► **Épreuves pratiques « Cibles Couleurs »** : ces épreuves sont obligatoires. Celles-ci concernent les cibles bleue, marron et arc-en-ciel. Elles consistent à les faire passer (en fonction du niveau acquis par le stagiaire avant et pendant la formation) en suivant le protocole défini par le département formation fédérale. La réussite à ces épreuves est obligatoire.

L'intérêt de ces épreuves réside dans le fait que les stagiaires vivent une validation « Cibles Couleurs » et continuent à évoluer dans le dispositif.

Les tuteurs ont un rôle important à jouer dans ce dispositif, puisqu'ils peuvent être sollicités afin de préparer les stagiaires au(x) niveau(x) de cible dont le passage est envisagé dans le cadre du BFE.

► **Comptes-rendus des stages en situation (entraînement et formation)** : les conditions nécessaires à la validation des stages de ligue, dans l'épreuve d'option sont les suivantes :

- remise des comptes-rendus d'activité à l'issue de la formation pour les stages en ligue (entraînement et formation),
- attestation de la participation aux stages par le responsable de l'action et l'évaluation (entraînement et formation),
- entretien portant sur les rapports de stages en ligue (entraînement et formation) par deux membres du département formation fédérale,
- oral de fin de formation portant sur le stage en club, département ou ligue par deux membres du département formation fédérale.

Le stage en alternance en club, département ou ligue comporte notamment une observation par le tuteur du stagiaire au sein de sa structure d'accueil. Une grille d'observation permet au tuteur d'évaluer les compétences pédagogiques acquises en cours de formation. Cette évaluation repose sur l'observation d'une séance pédagogique collective avec les tireurs retenus dans le cadre du projet d'entraînement (durée : 60 minutes). Elle se déroule entre le deuxième et le troisième module de formation et son résultat fait l'objet d'une insertion dans le « Livret de formation » par le tuteur.

Les stages entraînement et formation en ligue font l'objet d'une observation par le responsable de l'action.

Ces évaluations se déroulent entre le troisième et le quatrième module de formation et leurs résultats font l'objet d'une insertion dans le « Livret de formation » par chaque responsable de stage.

La soutenance des comptes-rendus peut être réalisée lors du quatrième module de formation en centre ou à l'occasion des championnats de France Écoles de tir, 25/50 m ou Plateau. En cas de non soutenance de ces comptes-rendus, le diplôme ne pourra en aucun cas être validé.

La soutenance de l'oral de fin de formation portant sur le stage en club sera réalisée après le quatrième module en visioconférence ou à l'occasion des championnats de France 25/50 m ou Plateau.

► **Validation** : la validation des six BC conduit à l'obtention du BFE.

En cas d'échec à un ou plusieurs BC, le bénéfice de ceux acquis par le stagiaire peut être conservé sans limite de durée à l'issue de la période de formation initiale. Les BC acquis doivent figurer dans le « Livret de formation ».

Les stagiaires n'ayant pas acquis l'ensemble des BC nécessaires à la validation du diplôme pourront se présenter à des épreuves de rattrapage des BC concernés. Ces rattrapages seront organisés par le département formation fédérale en fonction des besoins. Les BC à rattraper seront notifiés aux intéressés à l'issue de la réunion du jury plénier et se dérouleront selon les choix des stagiaires lors de l'un des modules de formation en centre d'une nouvelle session de formation BFE ou bien à l'occasion des championnats de France 10/18 m, Écoles de tir, 25/50 m ou Plateau.

Les diplômes, cartes et écussons seront délivrés par la FFTir directement aux personnes reçues à l'issue de la tenue du jury plénier. Seules les cartes seront valables pour l'olympiade en cours. L'information de la réussite sera transmise au président de la ligue, au RFL, au REL ainsi qu'au président de club du diplômé.

8 Validation du BFE hors filière de formation

► **Par accès dans le cadre du dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE)** : ce dispositif est accessible aux personnes ayant une réelle expérience d'entraînement ou de formation, du fait de leur vie professionnelle ou de leur engagement bénévole.

La VAE est une procédure spécifique d'obtention des diplômes de la FFTir, à partir de la constitution d'un dossier-type obtenu sur demande auprès du directeur du département formation fédérale (le dossier est également disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFTir). Il est constitué de deux parties : un premier livret dit de « Recevabilité de la demande de VAE » et un second d'« Étude des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme visé (se reporter au référentiel d'activité).

Les dossiers seront notamment examinés par le directeur du département formation fédérale de la FFTir et le cadre technique coordonnateur du BFE, à l'occasion des championnats de France 10/18 m, 25/50 m et Plateau. Le montant des frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude des dossiers de VAE ainsi qu'à l'accompagnement des candidats par une personne qualifiée du département formation fédérale est fixé à 450 € (50 € pour l'étude du livret 1, 100 € pour l'étude du livret 2 et 300 € pour l'accompagnement) par candidat pour la durée de l'olympiade en cours.

L'accompagnement proposé par la FFTir couvre un volume horaire de 14 heures sur une période maximum de douze mois à compter de la formulation de la demande d'accompagnement du candidat. Toutefois, la durée et les modalités précises de l'accompagnement proposé peuvent être aménagées en fonction des besoins identifiés conjointement par le demandeur et le département formation fédérale (modalités précisées dans le contrat d'accompagnement VAE).

Pour que la candidature soit recevable, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en Tir sportif, dans un stand de tir affilié à la FFTir et homologué, en relation avec les compétences du BFE équivalent à 500 heures sur les cinq dernières années,
- être licencié à la FFTir depuis cinq ans minimum (sixième saison sportive),
- présenter la licence de la saison sportive en cours de validité,
- être titulaire de l'unité d'enseignement PSC ou équivalent (voir la liste des équivalences sur le site Internet fédéral : www.fftir.org),

- posséder un niveau de pratique en attestant d'un score minimal réalisé au cours des dix dernières années lors de championnats officiels (Gestion sportive) et être titulaire de la cible arc-en-ciel (« Passeport Cibles Couleurs » validé). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau de score établi par la FFTir.

Le niveau de pratique est justifié par la production d'une attestation éditée par le président du comité départemental ou par le Responsable de la gestion sportive (RGS).

Lorsque le dossier est recevable, la sous-commission VAE du jury plénier de la FFTir peut examiner le compte-rendu d'expériences en lien avec les compétences attendues d'un BFE. La sous-commission examine le dossier de façon à mettre en évidence les compétences en lien avec les capacités à :

- gérer l'activité et l'enseignement du Tir sportif,
- se situer en tant qu'entraîneur au sein de sa structure.

Le candidat est invité à un entretien avec la sous-commission avant que celle-ci ne statue. L'accès au diplôme sera proposé pour validation au DTN.

► **Par accès dérogatoire au mérite (validation de diplôme en récompense d'investissement dans l'encadrement sportif) :** ce dispositif ne peut pas s'adresser à une personne inscrite en formation dans l'année de la demande. Il est exceptionnel et à la discrétion des présidents de ligue.

En effet, il est possible, pour le président de ligue, de présenter au DTN un dossier par saison sportive pour l'obtention par dérogation du diplôme du BFE à l'attention d'une personne de son choix.

Pour que ce type de demande soit recevable par le DTN, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- les candidats ont plus de 45 ans et entraînent réellement depuis plus de dix ans,
- ils possèdent une licence de la saison sportive en cours de validité,
- leur dossier est contresigné en recevabilité par le RFL ou le REL,
- ils sont titulaires de l'unité d'enseignement PSC ou équivalent (voir la liste des équivalences sur le site Internet fédéral : www.fftir.org).

Le dossier, 15 à 20 pages au minimum, atteste du dévouement dans l'encadrement du Tir sportif, en décrivant notamment des activités en lien avec l'entraînement. Il doit présenter les chapitres suivants :

- le curriculum vitæ du candidat,
- une lettre expliquant les motivations de sa demande,
- le cadre d'exercice de son activité bénévole (club, structure associative ou entreprise),
- le descriptif de son investissement dans l'entraînement,
- le descriptif des compétences d'entraîneur acquises par son activité bénévole.

Les dossiers doivent être accompagnés de pièces justificatives (attestations, coupures de journaux et/ou palmarès, etc.) prouvant le bien fondé des actions d'entraînement de tireurs ou d'équipes et des statistiques de délivrance « Cibles Couleurs » ainsi que des actions de formation de formateurs.

► **Demande d'équivalence par rapport aux diplômes étrangers :** un licencié FFTir, participant activement à l'encadrement de son club ou ayant une action avec le comité départemental ou la ligue et ayant passé des diplômes d'entraîneur de Tir sportif à l'étranger, peut demander une équivalence au département formation fédérale, en réalisant un dossier du type VAE et en présentant les pièces justificatives, ainsi que les contenus de formation du diplôme étranger.

Le département formation fédérale étudiera la cohérence entre les contenus de formation dispensés à l'étranger et les contenus des diplômes fédéraux de la FFTir.

Les dossiers de VAE, de récompense ou de demande d'équivalence, doivent être envoyés au secrétariat du département formation fédérale.

➤ Score minimal à réaliser :

	JF ou D1	JG ou S1	D2	D3	S2	S3
Carabine 10 m*	510/528,0	530/553,0	495/510,0	320/330,0	520/540,0	510/525,0
Carabine 60 BC 50 m*	540/565,0	555/580,0	530/555,0	520/545,0	545/570,0	535/560,0
Carabine trois positions 50 m	510/1 020	530/1 060	500		510	500
Pistolet 10 m	495	525	480	310	515	505
Pistolet 25 m	500	525	480		515	505
Pistolet 50 m		485			475	465
Pistolet vitesse 25 m		515			505	
Cible mobile 10 m	270	450			440	
Fosse et Skeet olympique	70	90			80	
Double trap	70	90			80	
Autres disciplines hors ISSF	Réaliser les points de qualification au championnat de France.					
Carabine 10 m debout R1/R2	500,0	523,0				
Carabine 10 m couché R3	553,0					
Carabine 10 m debout R4	540,0					
Carabine 10 m couché R5	578,0					
Carabine 60 BC 50 m R6	500,0					
Carabine trois positions 50 m R7/R8	1 000	1 000				
Pistolet 10 m P1/P2	450	490				
Pistolet 25 m P3	400					
Pistolet 50 m P4	450					
Fosse assis PT1	70					
Fosse debout PT2	75					
Fosse debout PT3	65					

* Points entiers et au 1/10.

9 Commission de sélection et positionnement, jury plénier, commissions de recours et d'appel

Les différentes étapes conduisant à la délivrance du BFE sont encadrées par une juridiction spécifique.



Nota : pour un stagiaire mineur, toutes les demandes formulées auprès des différentes commissions et du jury seront obligatoirement le fait de son représentant ou tuteur légal. De même, pour une présentation devant les commissions de recours et/ou d'appel, le stagiaire mineur sera obligatoirement accompagné par son représentant ou son tuteur légal.

► **Commission de sélection et positionnement :** la commission de sélection et positionnement est présidée par le directeur du département formation fédérale qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote au sein de cette instance.

Les personnes composant la commission de sélection et positionnement sont :

- le directeur du département formation fédérale ou son représentant,
- le responsable pédagogique de la formation BFE ou son représentant,
- l'adjoint au responsable pédagogique de la formation BFE ou son représentant,
- le référent handicap national,
- un assistant de projet du département formation fédérale.

La commission de sélection et positionnement se réunit sur convocation de son président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents. La commission de sélection et positionnement délibère à la vue :

- des dossiers d'inscription,
- des résultats des épreuves de sélection et du positionnement.

Il est établi un compte-rendu de la réunion.

► **Jury plénier :** le jury plénier est présidé par le directeur du département formation fédérale qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote au sein de cette instance.

Les personnes composant le jury plénier sont :

- le directeur du département formation fédérale ou son représentant,
- le responsable pédagogique de la formation BFE ou son représentant,
- l'adjoint au responsable pédagogique de la formation BFE ou son représentant,
- un assistant de projet du département formation fédérale.

Le jury plénier se réunit sur convocation de son président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Il ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

Le jury plénier délibère à la vue des résultats qui lui sont soumis par les évaluateurs pour :

- les épreuves certificatives,
- les épreuves pratiques « Cibles Couleurs »,
- les comptes-rendus des stages en situation (entraînement et formation),
- l'oral de fin de formation portant sur le stage en club,
- l'instruction des dossiers de VAE (sous-commission du jury plénier),
- l'instruction des demandes de validation adressées par le DTN pour avis.

La délibération du jury mentionne pour chaque stagiaire l'obtention totale, partielle ou le

refus, ainsi que la voie qui a présidé à l'obtention des six BC, des épreuves pratiques « Cibles Couleurs », des stages en situation et l'oral de fin de formation constitutifs du BFE.

Il est établi un compte-rendu de la réunion.

► **Commission de recours** : tout litige relatif au BFE doit faire l'objet d'un premier recours auprès du département formation fédérale avant toute saisine de la FFTir qui ne peut s'effectuer qu'en second ressort. La commission de recours du BFE instaurée par la FFTir examine et statue en premier ressort sur les contestations relatives à la délivrance totale ou partielle ou la non délivrance du BFE.

La commission de recours est présidée par le directeur du département formation fédérale qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote au sein de cette instance.

Les personnes composant la commission de recours sont :

- le directeur du département formation fédérale ou son représentant,
- un co-président de la CNS formation,
- deux membres de la CNS formation.

La commission de recours peut être saisie par :

- un stagiaire,
- le président de la commission de recours.

La commission de recours se réunit sur convocation de son président ou de la personne qu'il mandate à cet effet. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

La commission de recours est saisie par écrit dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

Le président de séance ou la personne qu'il désigne, établit un rapport exposant les motifs et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

La personne intéressée par la contestation est invitée à venir présenter ses explications dans un délai de quinze jours au moins avant la date de la séance. Elle peut fournir ses explications par écrit si elle ne peut se présenter.

La commission de recours délibère à huis clos hors de la présence de l'intéressé. Elle statue par une décision motivée. Ses décisions sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

Il est établi un compte-rendu de la réunion.

► **Commission d'appel** : il peut être fait appel de la décision de la commission de recours du BFE par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la FFTir dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision de la commission de recours à l'intéressé.

La commission d'appel examine et statue en dernier ressort sur les contestations relatives à la délivrance totale, partielle ou la non délivrance du BFE.

La commission d'appel est présidée par le DTN. Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents, le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Les personnes composant la commission d'appel sont :

- le DTN ou son représentant,
- trois membres qualifiés désignés par le DTN, dont un représentant du département formation fédérale et un représentant de la CNS formation.

La commission d'appel du BFE se réunit sur convocation de son président ou de la personne

qu'il mandate à cet effet. Elle ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

La commission d'appel statue à la demande du stagiaire ou de son président. Elle se prononce, au vu du dossier de la commission de recours et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le président de séance ou la personne qu'il désigne, établit un rapport exposant les motifs et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.

La personne intéressée par la contestation est invitée à venir présenter ses explications dans un délai de quinze jours au moins avant la date de la séance. Elle peut fournir ses explications par écrit si elle ne peut se présenter.

La commission d'appel délibère à huis clos hors de la présence de l'intéressé. Elle statue par une décision motivée. Ses décisions sont notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire. Il est établi un compte-rendu de la réunion.

10 Formation continue

► **Organisateur** : la formation continue des BFE relève de la responsabilité du département formation fédérale. Des sessions de formation continue ou de spécialisation pourront être organisées et conduites au cours de chaque olympiade, dans le cadre du « Plan national de formation » et/ou des « Ateliers formation » organisés lors des championnats de France 10/18 m, Écoles de tir, 25/50 m et Plateau.

Les BFE ont également accès aux « Plans régionaux de formation » mis en place par les ligues.

► **Validité d'un BFE et statut d'actif** : la validité d'un BFE est définitive, une fois celui-ci obtenu. Cependant, pour être considéré comme ACTIF et de ce fait inscrit au niveau du listing fédéral, le BFE doit :

- exercer régulièrement des actions d'encadrement, que ce soit au niveau d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue et pouvoir le justifier en présentant le « Passeport formateur fédéral » validé,
- participer à une action de formation continue au moins une fois par olympiade.



Nota : dans cette optique, le « Passeport formateur fédéral » comporte les pages permettant de valider la participation aux différentes actions de formation continue, ainsi que la validation de l'activité d'encadrement au sein du club, du comité départemental ou de la ligue.

La gestion administrative de la formation continue est assurée par la FFTir (pour les actions organisées par celles-ci) qui mettra à jour la liste des formateurs actifs.

Les cartes pour l'olympiade en cours seront éditées par la FFTir, puis envoyées directement aux formateurs actifs.

La qualité de titulaire du BFE est attaché à la possession de la licence en cours de validité et est soumise aux prescriptions du « Règlement disciplinaire » de la FFTir.



A square QR code located in the bottom right corner of the page, next to the word 'INFO'.

27



Contacts :

- **Directeur du département formation fédérale de la FFTir :**
Stéphane Alliaume - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Coordonnateur et responsable pédagogique national de la FFTir :**
Philippe Héryère - pheyere@fftir.org - 06 15 94 17 86
- **Responsable administrative du département formation fédérale de la FFTir :**
Sandrine Jumeaux - sjumeaux@fftir.org - 07 45 01 99 39
- **Référente handicap nationale de la FFTir :**
Floriane Hays - fhays@fftir.org - 06 99 87 05 43
- **Référente VAE nationale de la FFTir :**
France Souchon - fsouchon@fftir.org - 07 59 64 58 42

 www.youtube.com/FFTIR

 www.facebook.com/FFTir

 Suivez l'actualité sur @fftir

 Suivez l'actualité sur @tir_ff

 www.flickr.com/fftir

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Téléphone : 01 58 05 45 45



Nos partenaires officiels



L'ENSEMBLE DE NOS STRUCTURES (CENTRE DE FORMATION DU CNTS AVEC SES SALLES DE COURS ET SES PAS DE TIR, HÔTEL ET RESTAURATION) SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site fftir.org